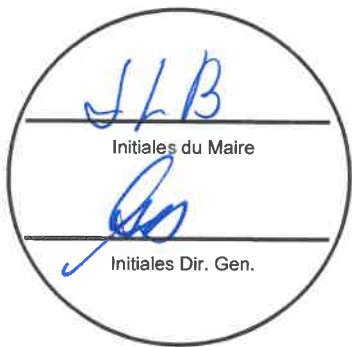




**Séance spéciale du 10 août 2026
19h00**

Procès-verbal d'une séance spéciale du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 10 août 2026 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Jean-Luc Boisclair
Mesdames les conseillères : Dominique Rouleau
Marie-Dominique Roy
Messieurs les conseillers : Richard Vallée
Alexandre Beauchemin
Nicolas Goulet

La conseillère madame Béatrice Roy est absente.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, M. Guy Dupuis, Directeur général

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

(2) Adoption de l'ordre du jour

2026-08-112

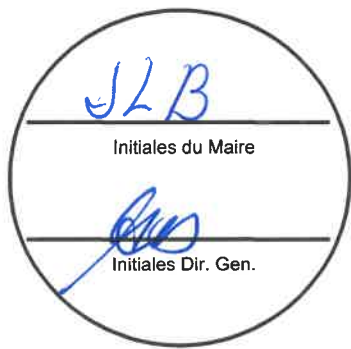
Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par monsieur Alexandre Beauchemin résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2026.
4. Résolution d'adoption du règlement numéro 2026-06 autorisant l'achat d'une bâtisse et emprunt à cet effet
5. Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural – MRC de Nicolet-Yamaska – Contribution de la Municipalité
6. Autorisation de signature – Projet de travaux majeurs de la route 259
7. Varia
8. Levée de l'assemblée

(3) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 juillet 2026 et paiements aux fournisseurs en date du 31 juillet 2026

2026-08-113

Il est proposé par monsieur Richard Vallée, appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés par le directeur général :



2026-08-114

Déboursé 2026-07-01 au 2026-07-31: 478 723,83 \$

Salaires versés aux employés et élus 2026-07-01 au 2026-07-31 56 285,81 \$

(4) Résolution d'adoption du règlement numéro 2026-06 autorisant l'achat d'une bâtisse et emprunt à cet effet
2026-08-114

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite acquérir l'immeuble situé 2526 rang Saint-Joseph afin d'y relocaliser la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la relocalisation de la bibliothèque permettra de libérer une classe au sein de l'école et ainsi répondre aux besoins d'espace du milieu scolaire tout en assurant le maintien et le développement des services offerts à la population;

ATTENDU QUE le coût estimé de l'acquisition est de 235 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité ne dispose pas des liquidités nécessaires pour assumer cette dépense à même son fonds général;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 2026-06 autorisant l'achat d'une bâtisse et un emprunt à cette fin a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 juillet 2026;

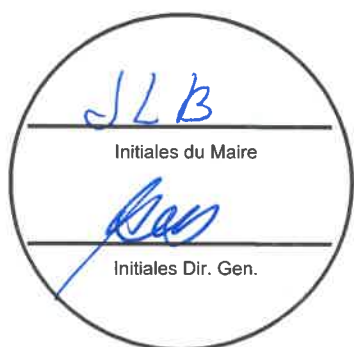
ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: monsieur Nicolas Goulet, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER le Règlement numéro 2026-06 intitulé « Règlement 2026-06 autorisant l'achat d'une bâtisse et un emprunt à cette fin »;

QUE ledit règlement autorise l'acquisition de l'immeuble situé au 2526 rang Saint-Joseph pour un montant maximal de 235 000 \$



2026-08-115

excluant les taxes applicables;

QUE le règlement autorise également un emprunt maximal de 235 000 \$, remboursable sur une période maximale de vingt (20) ans, afin de financer cette acquisition;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet au présent règlement et à la transaction projetée;

QUE le règlement soit transmis aux autorités compétentes pour approbation, conformément aux dispositions législatives applicables aux règlements d'emprunt;

(5) Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural – MRC de Nicolet-Yamaska – Contribution de la Municipalité
2026-08-115

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000\$ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour renouveler sa flotte de véhicule de transport collectif et adapté en plus d'ajouter un abribus par municipalité de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une contrepartie de 450 000\$ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier;

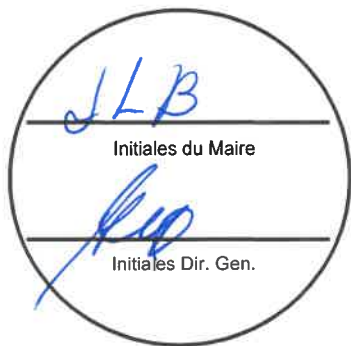
CONSIDÉRANT que ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d'entre elles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue devra contribuer pour un montant de 18 075\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte->Perpétue souhaite répartir ce montant par règlement d'emprunt sur 10 ans, auquel s'ajoutera les intérêts du montant à rembourser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Dominique Roy, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu unanimement par ce conseil;

DE CONFIRMER à la MRC de Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite répartir sa contribution qui s'élève à 18 075\$ par règlement d'emprunt sur dix ans, auquel s'ajoutera les intérêts du montant à rembourser.



2026-08-116

(6) Autorisation de signature – Projet de travaux majeurs de la route 259
2026-08-116

ATTENDU que la Municipalité réalise un projet de travaux majeurs sur la route 259;

ATTENDU qu'il est nécessaire de désigner les représentants autorisés à signer, au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu à l'unanimité par ce conseil :

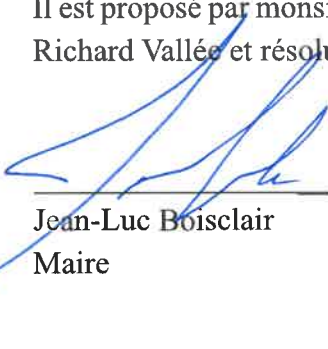
QUE le maire, Monsieur Jean-Luc Boisclair ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Guy Dupuis, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, toutes les demandes, soumissions, ententes, contrats ainsi que tout autre document requis relativement au projet de travaux majeurs de la route 259.

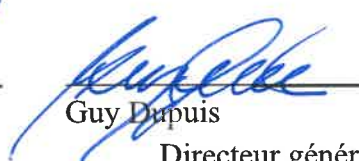
(7) Varia

2026-08-117

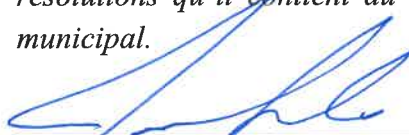
(8) Levée de l'assemblée
2026-08-117

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, et appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu par ce conseil de lever l'assemblée.


Jean-Luc Boisclair
Maire


Guy Dupuis
Directeur général

Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Luc Boisclair, Maire

Heure de fin : 19h20